

PPCR

L'intégration de dispositions du protocole minoritaire PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) à la loi de finances 2016 entérine la fin de l'avancement d'échelon accéléré.

Il n'y aura donc plus qu'une cadence unique d'avancement d'échelon au sein de chaque grade.

Par cette décision le gouvernement et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGFAP) entendent utiliser la reconnaissance de la « valeur professionnelle » pour revoir complètement la logique de l'avancement (d'échelon, de grade et de corps), en faisant la part belle à l'individualisation des carrières et à la rémunération au mérite.

Les évaluateurs-trices se retrouvant quant à eux dans une situation pour le moins inacceptable puisque devant engager des entretiens dont l'issue en termes d'avancement serait en suspens et susceptible d'être remise en cause (les B ne doivent plus avoir de bonifications dès cette année).

Dans ce contexte, l'évaluation par le biais de l'entretien professionnel met en concurrence les agent-es, cassant les solidarités et exacerbant les tensions générées par les suppressions et vacances d'emploi.

L'entretien professionnel n'est définitivement plus un outil de reconnaissance de l'implication et du savoir-faire de l'agent-e.

L'analyse Cgt Finances Publiques sur PPCR

BADINTER DEMANDE LA PEINE DE MORT POUR LE CODE DU TRAVAIL

Le rapport dit Badinter est une étape de plus dans l'explosion organisée des droits des salarié-es. C'est utiliser une figure « morale » de la gauche pour faire passer une politique de régression sociale hallucinante. C'est enterrer en quelques pages, 100 ans d'histoire sociale et de construction au coup par coup des protections des salarié-es.

En vrac, le rapport remet tout en question : durée de temps de travail, contrat en CDI, indemnisation limitée aux Prud'hommes... La garantie des libertés et droits fondamentaux du travail sont soumis aux nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise. Voilà tout l'horizon idéologique aujourd'hui : réduire la société aux intérêts de l'entreprise !!!!



T'AS VOULU VOIR VIERZON

Les collègues du Centre des Finances Publiques de Vierzon sont en grève reconductible depuis le 19 janvier ! Face à une situation intenable (10 départs en 8 mois !), nos collègues ont fait le choix d'entrer en résistance pour obtenir les emplois nécessaires pour le fonctionnement de leurs services (Trésorerie, SIP et SIE).

La CGT Finances Publiques 44 salue leur combat et appelle au soutien. Le 11 février, c'est l'ensemble des agent-es du Cher qui sont appelé-es à faire grève. Une pétition est disponible pour les soutenir et la section participera au soutien financier aux grévistes.

Pour arrêter la machine infernale des suppressions d'emplois, nous avons besoin de 10, 100 Vierzon ! Alors, on s'y met quand ?

LOI DÉONTOLOGIE

Le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires comprend, dans sa version adoptée par le Sénat le 27 janvier, un certain nombre de mesures qui, si elles étaient adoptées, marqueraient de **graves reculs pour tous les agent-es publics**.

Il en est notamment ainsi :

- de l'obligation de réserve qui, en l'absence de toute référence à la position hiérarchique pourrait conduire à des atteintes à la liberté d'expression des fonctionnaires (article 1^{er})
- du classement parmi les sanctions discrétionnaires, c'est-à-dire sans passage en conseil de discipline, de la mise à pied sans traitement de 1 à 3 jours (article 13)
- de la réintroduction de 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie (article 24 AA)
- de la restauration de l'intérim dans la Fonction Publique de l'État et Territoriale (article 18 bis)

30 ans après l'adoption de la loi du 13 juillet 1983, le seul texte concernant le statut des fonctionnaires examiné pendant cette mandature ne doit pas marquer des suspicions de manquement des agents publics à leurs obligations et acter des reculs sur leurs droits. Au moment même où, à l'occasion des événements dramatiques qu'a connu notre pays en 2015, les fonctionnaires ont une fois de plus montré leur engagement sans faille au service de tous les citoyens.

La CGT interpelle actuellement tous les parlementaires sur l'iniquité de ces amendements.

